

PIERRE AUBERT
CONSELLER FÉDÉRAL

Berne, le 15 août 1978

Mon cher Collègue et Ami,

C'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance de l'article de M. K. Vögeli paru dans le "Blick" du 14 août 1978 sous le titre sensationnel : "Le combat de l'année : Aubert contre Furgler".

Les sentiments prêtés à des collaborateurs de mon département à l'égard de votre personne ne sont que des ragots de bas étage et ne correspondent nullement, vous le savez, aux sentiments d'amitié et de confiance que je vous porte.

Je m'étonne que la lettre que j'ai signée le 4 juillet 1978 ait pu tomber dans les mains d'un journaliste. Cette lettre, préparée par le Service des Suisses de l'étranger, vous demandait la possibilité d'examiner la mise sur pied d'un groupe de travail interne relatif aux problèmes soulevés par la question ordinaire de Madame Girard-Montet du 20 septembre 1977.

L'article du "Blick" fait état d'une remarque écrite à la main sur l'original de la lettre du 4 juillet, qui m'aurait été retournée par vos ser-

Monsieur Kurt FURGLER Conseiller fédéral Chef du Département de justice et police

3003 Berne



vices. N'ayant jamais reçu cette pièce en retour, j'en déduis qu'il ne s'agit là que d'une affabulation journalistique.

Espérant ainsi avoir dissipé tout malentendu, je vous prie de croire, mon cher Collègue et Ami, à l'expression de ma haute considération.